



Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente présentées ci-dessous définissent le cadre dans lequel interviennent les relations commerciales entre SilAssist représentée par Laurence Trenteseaux, 3 rue Fostelle – 5630

Silenrieux et ses clients. Toute prestation accomplie par SilAssist implique l'adhésion sans réserve de l'utilisateur aux présentes Conditions Générales de Vente.

Article 1 : OBJET

SilAssist propose des services d'assistance administrative, bureautique, comptable et commerciale aux chefs d'entreprises de petites et moyennes entreprises, aux indépendants, aux professions libérales, aux particuliers et étudiants. Ainsi que de la formation aux outils bureautique de la suite Microsoft Office.

Article 2 : LIEU ET TARIF

Les prestations sont réalisées :

- ▶ soit au siège social de SilAssist à Silenrieux (Cerfontaine)
- ▶ soit dans les locaux du client

Les prix indiqués sont fermes et définitifs, exprimés en euro et sont exempt de TVA, étant déclarée sous le « Régime particulier de franchise des petites entreprises », nos factures seront émises sans TVA. Les tarifs sont révisables au 1^{er} janvier de chaque année. Les prix peuvent être calculés à l'unité, à l'heure ou au forfait. Les frais de livraison ou d'acheminement engagés par SilAssist seront facturés au client selon le tarif de La Poste en vigueur, ou selon le tarif du coursier le cas échéant.

Des frais de déplacement seront calculés sur base d'un aller simple.

Article 3 : DEVIS ET COMMANDE

La demande de travaux ponctuels fera l'objet d'un devis écrit valable un mois qui devra être signé et daté par le client portant la mention « Pour accord » pour confirmer sa commande. Un acompte de 30% du montant total sera demandé à la signature du devis pour les prestations supérieures à 150 €.

Toute modification de la commande demandée par le client ne sera prise en compte, dans la limite des possibilités de SilAssist, que si elle fait l'objet d'une demande écrite et après signature d'un nouveau devis et ajustement éventuel du prix.

Une convention de collaboration sera établie entre les parties, à partir du moment où la prestation fournie sera répétée de semaine en semaine ou de mois en mois.

Article 4 : PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue par virement au comptant. Un acompte de 30% du montant total sera demandé à la signature du devis pour les prestations ponctuelles supérieures à 150€. Le solde payable à réception des travaux et de la facture définitive dans un délai de 7 jours maximum.

En cas d'annulation de la commande en cours par le client, pour quelque raison que ce soit, une somme correspondant au temps passé pour la partie de la

prestation déjà réalisée sera exigée par SilAssist, à titre de dommages et intérêts.

Article 5 : PÉNALITÉ DE RETARD

En cas de non-respect du délai de paiement, des pénalités correspondant à trois fois le taux d'intérêts légal appliqué à la somme due seront réclamées par SilAssist.

Article 6 : DÉLAI ET LIVRAISON

Les prestations commandées seront réalisées dans un délai défini entre les deux parties, en tenant compte de la disponibilité de SilAssist et de la demande du client. Le délai de livraison est donné à titre indicatif.

Tout retard raisonnable dans l'exécution de la prestation ne pourra pas donner lieu au profit du client :

- au versement de dommages et intérêts.
- à l'annulation de la commande.

Le travail réalisé est remis :

- soit directement au client.
- soit par envoi postal ou courrier électronique à l'attention du client.
- soit via un outil de partage en ligne □ soit au lieu indiqué par le client sur le devis.

Le risque du transport vers un tiers est supporté en totalité par le client.

En cas de prestations non conformes au devis, le client devra en informer SilAssist dès réception du travail effectué. Par ailleurs, il devra formuler de manière écrite ces réserves dans les 5 jours suivant la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : CONTENU DES DOCUMENTS ET CONFIDENTIALITÉ

Pour l'exécution de toutes les prestations, SilAssist s'engage à fournir un travail soigné et à protéger les données et fichiers informatiques de ses clients. Toutefois, compte tenu du risque de dommages et /ou détériorations encourus par ce type de support, il appartient au client de s'en prémunir par tous les moyens mis à sa disposition.

Chaque partie s'engage mutuellement à un devoir de confidentialité : les données, informations et documents partagés lors de la prestation ne sauraient être divulgués par les parties en présence.

Article 8 : PROPRIÉTÉ DES RÉSULTATS

Les prestations réalisées par SilAssist restent la propriété de celle-ci jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

Article 9 : COMPÉTENCE

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit belge. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le TRIBUNAL DE COMMERCE LIÈGE DIVISION DINANT - COMPLEXE ERSO BATIMENT B - RUE ARTHUR DEFOIN 215 à 5500 DINANT.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres Conditions Générales d'Achat, qui seront inopposables au prestataire SilAssist, même s'il en a eu connaissance.